SÉANCE ordinaire

Le 7 février 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 17 janvier 2022, à 16h30, par voie de réunion zoom, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

SONT PRÉSENTS: Monsieur

Monsieur Gilles Daraîche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraîche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

220207.035 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PAVL);
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3. CORRESPONDANCE DEMANDES AFFAIRES NOUVELLES
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Adoption Règlement numéro V-245-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux;
 - 4.3 Adoption Règlement numéro V-246-2022 pour la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une Élection
 - 4.4 Adoption Règlement numéro V-247-2022 ayant pour objet de financer les dépenses prévues au budget 2022
 - 4.5 Changement d'adresse d'un immeuble situé au 363, route 132 quartier Pabos Mills ;
 - 4.6 Changement d'adresse d'un immeuble situé au 363-a, route 132, quartier Pabos Mills ;
 - 4.7 Changement d'adresse d'un immeuble situé au 359, route 132, quartier Pabos Mills ;
 4.8 Embauche Préposé à l'entretien Service des loisirs (abroge
 - 4.8 Émbauche Préposé à l'entretien Service des loisirs (abroge la résolution numéro 211206.429);
 4.9 Émbauches Banque de candidatures Opérateur pour le Service
 - des travaux publics; 4.10 Autorisation – Augmentation de la marge de crédit caisse
 - Desjardins du centre-sud Gaspésien;
 4.11 Recommandation de paiement TETRA TECH QUI INC Honoraires professionnels dans le cadre du projet
 « assainissement des eaux usées secteur Newport »;
 - 4.12 Recommandation de paiement TETRA TECH QI INC Honoraires professionnels dans le cadre du projet « conduite pluviale Daigneault » ;

- 4.13 Recommandation de paiement 8310475 Canada Inc. Inspection des travaux de soudage de la passerelle du chenal de Chandler;
- 4.14 Recommandation de paiement Atelier de Soudure Gilles Aspirault Inc Travaux de réparation de la passerelle du chenal de Chandler;
- 4.15 Recommandation de paiement TERTRATECH QI INC Inspection passerelle Chenal ;
- 4.16 Recommandation de paiement Béton Provincial Ltée Projet lac Vachon :
- 4.17 Cotisation 2022 Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie les Îles ;
- 4.18 Recommandation de paiement WSP Canada Inc.- PHASE 2: Préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport);
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.036 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter de procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 et des séances extraordinaires des 17 et 26 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.037 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le montant suivant:

Demande de don pour le projet d'aménagement et d'embellissement de la cour de l'école Sacré-Cœur de Newport ;

5 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.038 PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PAVL)

ATTENDU que la Ville de Chandler a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles

au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyée par madame la conseillère Meggie Ritchie, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Chandler approuve les dépenses d'un montant de 1 499 915.16 \$, toutes taxes comprises, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.039 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2021 représentant une somme de 25 304.49 \$ et de 228 577.48 \$ pour le mois de janvier 2022.

Il est également résolu d'approuver les journaux des achats en lot représentant une somme de 6 774.91 \$ pour le mois de décembre 2021 et de 158 416.17 \$ pour le mois de janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.040 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-245-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

ATTENDU que le conseil de la Municipalité a adopté, le 4 juin

2018 le Règlement numéro V-212-2018 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la Ville de Chandler;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU qu'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus(es) révisé;

ATTENDU que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce

Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues:

ATTENDU que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que le règlement numéro V-245-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.041 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-246-2022 POUR LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

ATTENDU que l'article 26 du *Projet de Loi 49 modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives sanctionné le 5 novembre 2021, prévoit que toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;*

ATTENDU que le fonds doit être suffisant pour pouvoir au coût de la prochaine élection générale ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 17 janvier 2021 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a également été déposé à la séance du 17 janvier 2021 et que copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public via le site web de la municipalité pour tenir compte des restrictions sanitaires en contexte de Covid-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que le règlement numéro V-246-2022 pour la Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une Élection soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.042 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-247-2022 AYANT POUR OBJET DE FINANCER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2022

ATTENDU que la ville de Chandler a adopté son budget pour l'exercice financier 2021 prévoyant des revenus et des dépenses de 12 055 273 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter l'imposition et le prélèvement des taxes, des compensations, des tarifs et des autres redevances nécessaires pour pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget ;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 26 janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu qu'un règlement portant le numéro V-247-2022 ayant pour objet de financer les dépenses prévues au budget 2022 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.043 CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN IMMEUBLE SITUE AU 363, ROUTE 132 - QUARTIER PABOS MILLS

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre

raison.

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de

la localisation de l'entrée charretière de la

propriété.

CONSIDÉRANT que l'immeuble possède une entrée charretière

sur la Route Murray.

CONSIDÉRANT que l'incohérence de l'adresse actuelle peut

nuire au bon déroulement des opérations des

services de premiers répondants.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement

V-219-2019 visant l'établissement de normes

relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu que l'immeuble situé au 363, route 132 quartier, Pabos Mills, changera désormais d'adresse pour le 3, Route Murray, quartier Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.044 CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN IMMEUBLE SITUE AU 363-A, ROUTE 132, QUARTIER PABOS MILLS

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à

une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre

raison.

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de

la localisation de l'entrée charretière de la

propriété;

CONSIDÉRANT que l'immeuble possède une entrée charretière

sur la Route Murray;

CONSIDÉRANT que l'incohérence de l'adresse actuelle peut

nuire au bon déroulement des opérations des

services de premiers répondants ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement

V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le

territoire de la ville de Chandler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et résolu que l'immeuble situé au 363-A, route 132, quartier Pabos Mills, changera désormais d'adresse pour le 3-A, route Murray, quartier Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.045 CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 359, ROUTE 132, QUARTIER PABOS MILLS

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à

une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre

raison.

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de

la localisation de l'entrée charretière de la

propriété.

CONSIDÉRANT que l'immeuble possède une entrée charretière

sur la route Murray.

CONSIDÉRANT que l'incohérence de l'adresse actuelle peut

nuire au bon déroulement des opérations des

services de premiers répondants.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement

V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le

territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et résolu que l'immeuble situé au 359, route 132 quartier Pabos Mills, changera désormais d'adresse pour le 5, route Murray, quartier Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.046 EMBAUCHE - PREPOSÉ A L'ENTRETIEN - SERVICE DES LOISIRS (ABROGE LA RESOLUTION NUMERO 211206.429)

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de remplacement à temps

plein de préposé à l'entretien au Service des

loisirs;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à

l'externe selon les modalités de la convention collective des employés municipaux de la Ville

de Chandler;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de Mario Langelier à titre de préposé à l'entretien du Service des loisirs, statut de remplacement à temps plein, à compter du 6 décembre 2021, au taux horaire correspondant au troisième échelon de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que la présente abroge la résolution numéro 211206.429.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.047 <u>EMBAUCHES – BANQUE DE CANDIDATURES – OPÉRATEUR POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</u>

CONSIDÉRANT l'affichage d'un appel de candidatures pour

banque de candidatures pour des emplois

temporaires d'opérateur.

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyée de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche d'embaucher **MESSIEURS BERTRAND JONCAS ET JONATHAN GIROUX CYR** à titre **d**'opérateur, emploi de personne salariée temporaire selon la convention collective des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.048 <u>AUTORISATION – AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT</u> CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN

CONSIDÉRANT qu'une marge de crédit au montant autorisé de

2 000 000 \$ a été accordée par la Caisse Desjardins du Centre-Sud gaspésien pour les

opérations courantes de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce montant autorisé de 2 000 000 \$ est

insuffisant étant donné que la ville doit s'assurer d'avoir la liquidité nécessaire pour le bon fonctionnement de ses opérations courantes malgré le contexte actuel causé par la pandémie

de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et résolu que la ville de Chandler mandate la directrice du Service des finances, madame Kim Duffy, à faire une demande d'augmentation de la marge de crédit auprès de Caisse Desjardins du Centre-Sud gaspésien de deux millions dollars (2 000 000 \$) à deux millions deux cent cinquante mille dollars (2 250 000 \$).

Il est également résolu d'autoriser monsieur Gilles Daraîche et madame Kim Duffy, respectivement maire et directrice du service des finances à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents, requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.049 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - TETRA TECH QI INC - HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - SECTEUR NEWPORT »

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro **60741432** au montant de **1 831.55** \$, toutes taxes comprises, à TETRA TECH QI INC pour Honoraires professionnels dans le cadre du projet « assainissement des eaux usées - secteur Newport ».

Il est également résolu que ce paiement soit prélevé des fonds déjà approuvés dans le cadre de la TECQ.

220207.050 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - TETRA TECH QI INC - HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET « CONDUITE PLUVIALE DAIGNEAULT »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 60741435 au montant de **2 356.18 \$,** toutes taxes comprises, à TETRA TECH QI INC pour honoraires professionnels dans le cadre du projet « conduite pluviale Daigneault ».

Il est également résolu que ce montant soit prélevé de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.051 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - 8310475 CANADA INC. - INSPECTION DES TRAVAUX DE SOUDAGE DE LA PASSERELLE DU CHENAL DE CHANDLER

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro au montant de **10 474,22 \$,** toutes taxes comprises, à 8310475 CANADA INC. pour l'inspection des travaux de soudage de la passerelle située au Chenal, quartier Chandler.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé dans le budget prévu dans la programmation de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.052 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ATELIER DE SOUDURE GILLES ASPIRAULT INC – TRAVAUX DE REPARATION DE LA PASSERELLE DU CHENAL DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à SOUDURE GILLES ASPIRAULT INC pour des travaux de réparation de la passerelle située au Chenal, quartier Chandler.

NUMÉRO DE LA FACTURE	MONTANT (TTC)
19417	711.12 \$
19441	13 571.08 \$
19468	5 890.75 \$

Il est également résolu que ce montant soit prélevé dans le budget prévu dans la programmation de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.053 <u>RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TERTRATECH QI INC –</u> INSPECTION PASSERELLE CHENAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 60727633 au montant de **13 797.00 \$,** toutes taxes comprises, à TERTRATECH QI INC. pour l'inspection de la passerelle située au Chenal, quartier Chandler.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé dans le budget prévu dans la programmation de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.054 <u>RECOMMANDATION DE PAIEMENT - BÉTON PROVINCIAL LTÉE - PROJET LAC VACHON</u>

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 4000060412 au montant de **614.83 \$,** toutes taxes comprises, à BÉTON PROVINCIAL LTÉE dans le cadre du projet du lac Vachon

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.055 COTISATION 2022 – CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA GASPÉSIE LES ÎLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la contribution municipale 2022 au coût de **50 759.16** \$, toutes taxes incluses, au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie les Îles pour les bibliothèques de Chandler et Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.056 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - WSP CANADA INC.-PHASE 2: PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132 À CHANDLER (PABOS MILLS ET NEWPORT)

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 1077865 au montant de 14 973,41 \$, toutes taxes comprises, à WSP Canada Inc., dans le cadre de la PHASE 2: préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport)

Il est également résolu que ce montant soit remboursable à 100 % par le MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220207.057 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Madame la conseillère Josée Collin propose la levée de l'assemblée à 17 h 10.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche	Roch Giroux
Maire	Directeur général et greffier